

COMMUNE DE NIEDERLAUTERBACH

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-1

PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Niederlauterbach,
VU les articles L2211-1, L2212-1 et L. 2213-1 à 5 du Code Général des collectivités Territoriales ;
VU les articles du Code de la Route et notamment l'article R. 414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la demande de Mme Anita GUTHANS DREY en date du 24 janvier 2023,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toute mesure utile pour assurer la sécurité des intervenants, des usagers et des piétons pendant les travaux de ravalement de façades de l'immeuble au 65 Rue Principale.

ARRETE

Article 1 : Mme Anita GUTHANS DREY, propriétaires du bien au 65 Rue Principale, sont autorisés à poser un échafaudage sur le domaine public au droit de l'immeuble situé 65 Rue Principale à partir du 8 mars 2023 pour une durée de trois semaines avec une prolongation d'une semaine.

Article 2 : La signalisation des prescriptions de l'article 1 sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions du livre 1-8^{ème} partie « signalisation temporaire » par l'entreprise sollicitée par les propriétaires de l'immeuble durant toute la durée des travaux.

Article 3 : Une protection contre les chutes de matériaux doit être mise en place sur l'échafaudage pour la sécurité des usagers et des piétons. Un balisage lumineux sera également mis en place pour la nuit, ainsi qu'une signalisation pour sécuriser le flux des piétons par la pose de panneaux « piétons passez en face ».

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera déférée au Tribunal compétent conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et publié et affiché dans les conditions habituelles.

Article 6 : La propriétaire, Madame Anita GUTHANS DREY

- le Maire de Niederlauterbach,
- le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Lauterbourg – Seltz.

Fait à Niederlauterbach, le 03/03/2023

Le Maire,
André FRITZ

Accusé de réception en préfecture 067-216703272-20230306-AR2023-1-AI Date de télétransmission : 06/03/2023 Date de réception préfecture : 06/03/2023
